

<p style="text-align: center;">FICHE RETOUR D'EXPERIENCE RESEAU GRAND OUEST "COMMANDE PUBLIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE"</p>

VILLE D'ANGERS

MARCHE : NETTOYAGE DE LOCAUX
(Equipement sportif VILLE D'ANGERS)

CONTACT : Elisabeth CHICH-BOURGINE –
Conseillère juridique - commande publique écoresponsable

ETAT DES LIEUX PREALABLE:

- bonne connaissance de l'offre d'insertion au niveau local
- bonne connaissance du monde du nettoyage / domaine sensible en interne
- offre développée en matière de produits d'entretien ecolabellisés ou équivalents
- adéquation par rapport à l'organisation interne Ville d'Angers

CHOIX JURIDIQUE DE LA COLLECTIVITE :

- intégration d'une clause emploi-insertion sur l'article 14 (condition d'exécution du marché)
- intégration d'une clause environnementale sur l'article 53 (critère de choix) et d'une démarche de progrès pour les produits d'entretien
- intégration d'une clause éthique sur les cadences de travail sur article 53 (critère de choix)

REALISATION :

- **clause emploi-insertion** : exigence de 10% minimum de main d'œuvre insertion
⇒ incluse dans le RC, dans le CCAP, dans l'AE
- **clause environnementale** : évaluation de la performance du % d'utilisation de produits ecolabellisés ou équivalents (nombre de produits proposés (à modérer)/ nombre de produits éco-labellisés)
⇒ incluse dans le RC, dans le CCAP
Démarche de progrès sur ce volet tout au long de l'exécution du marché : travail commun pour limiter les références et l'utilisation de produits, et substituer peu à peu des produits écologiques aux produits classiques.
- **clause éthique** : ratio temps de travail / surfaces à nettoyer / personnel (et encadrement) /mécanisation utilisée
⇒ incluse dans le RC, dans le CCAP

RESULTAT :

L'entreprise titulaire réalise actuellement cette prestation de services avec 100% de main d'œuvre issue de l'insertion,
Elle utilise 73% de produits d'entretien ecolabellisés.
Les cadences de travail ont été jugées correctes.